

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Cela dépend de la manière dont votera le gouvernement.

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, il y a quelques mois, alors que je marchais dans la rue d'une ville de ma circonscription, j'ai rencontré un vieillard de quelque 85 ans. Il avait immigré au Canada dans les années 20, s'était installé sur une terre et avait exploité à peu près un demi-lot en faisant appel pour cela à toute son énergie physique et morale. Pour finir, il s'était retiré dans une petite maison achetée dans un village. C'est un grand bonhomme maigre et chauve qui porte une grosse moustache en guidon de vélo, en partie je suppose pour compenser sa calvitie.

Une voix: Il n'est pas seul à le faire.

• (4.50 p.m.)

M. Yewchuk: C'est vrai. Il m'a arrêté pour me raconter une histoire bien triste. Il avait passé toute sa vie à cultiver la terre et il s'était retiré en ville où il habitait une maison avec sa magnifique pension de \$110. Si vous considérez le coût d'entretien d'une maison, les impôts, le coût des services d'utilité publique, la nourriture, et le reste, vous verrez que \$110 se dépensent vite, que la pension de base ajoutée au supplément de revenu garanti ne suffit pas. Je l'ai écouté pendant quelque temps. Il m'a confié qu'il avait obtenu un petit emploi durant quelques jours où il avait gagné un peu d'argent. Les autorités l'ont relancé et ont déduit une trentaine de dollars de son supplément de revenu garanti. Il m'a dit une phrase que je n'avais encore jamais entendue: «Libérale meni chobuti wid-dibrále», ce qui veut dire littéralement: «Les libéraux m'ont enlevé même mes bottes».

Ce n'est là qu'un cas. J'ai rencontré, il y a quelques jours un autre homme, venu dans mon bureau se plaindre de la même chose. Il a 65 ans et vit sur sa pension dans les conditions que je viens de décrire. Mais sa femme n'a que 55 ans; depuis qu'il a pris sa retraite, lui et elle n'avaient donc pour vivre que \$110 par mois. Elle n'a pas l'âge voulu pour toucher une pension. Ou bien elle devait devenir assistée sociale, ou bien se trouver un emploi. Elle a choisi la deuxième formule. Elle est aujourd'hui cuisinière dans un camp du Nord. Les autorités l'ont su immédiatement et ici encore ont rogné le supplément annuel de revenu garanti. Elle a dû en plus payer des impôts.

Je retourne dans ma circonscription assez fréquemment et un autre monsieur se présente à mon bureau tous les mois et, cela,

depuis deux ans. Il m'a posé la même question 24 fois en deux ans: «Quand la pension de vieillesse augmentera-t-elle?» Ces trois personnes m'ont demandé ce que je pouvais faire pour elles et si je voudrais bien essayer de leur obtenir une légère hausse de pension. Je leur dis que je ferai de mon mieux, sachant fort bien, étant donné la réaction du gouvernement actuel depuis deux ans, que peu importe mes efforts, les résultats seront zéro. Je me rends compte que mon intervention aujourd'hui n'aura pas plus d'effet sur le gouvernement, mais j'ai décidé de prendre la parole tout de même dans l'espoir que quelqu'un voudra bien m'écouter. Je remarque que le premier ministre est distrait. C'est son habitude. Il n'écoute jamais les discours qui sont prononcés lors des jours réservés à l'opposition, quand de très importantes questions sont pourtant soulevées. A vrai dire, il semble que les députés ministériels méprisent les jours de l'opposition. Ils les considèrent comme un mal nécessaire ou comme une concession qu'ils ont dû faire lorsque notre Règlement a été modifié. Inutile de nous écouter. Je déplore vivement cette attitude officielle envers les jours de l'opposition, car c'est alors que sont habituellement débattus nos problèmes nationaux les plus urgents. Ce sont là les problèmes auxquels on devrait accorder la plus haute priorité mais, par un coup du destin, ils semblent relégués aux oubliettes par le gouvernement.

La pension des vieillards est une question très sérieuse. En 1961, dans son cinquième exposé annuel, le Conseil économique du Canada établissait le seuil de la pauvreté à \$1,500 par année pour une personne seule et à \$2,500 pour un couple. En 1968, une révision portait ces chiffres à \$1,800 pour une personne seule et à \$3,000 pour un couple. Ces chiffres ont de nouveau été révisés en 1970 à \$1,950 pour une personne seule et à \$3,250 pour un couple. Mais, en fait, les pensions que les personnes seules reçoivent sont de \$79.58 par mois auxquelles s'ajoute un supplément mensuel de revenu garanti de \$31.83, ce qui porte le total annuel à \$1,336.92. Si l'on rapproche ce chiffre de celui de \$1,950 qui représente le seuil de la pauvreté, on voit que des Canadiens vivent à un niveau inférieur au seuil de la pauvreté. Le revenu total d'un couple, à supposer qu'ils aient tous les deux 65 ans et droit à la pension, est d'environ \$2,673.84 par année, ce qui en encore bien au-dessous des \$3,250 considérés comme revenu acceptable par le Conseil économique du Canada.

Ces deux exemples ne révèlent pas toute la situation. De fait, ils ne tiennent pas compte